

Importants sujets à l'ordre du jour

La 88^e assemblée ordinaire des délégués de la CPE Caisse Pension Energie société coopérative qui s'est tenue à Bad Ragaz n'était pas de tout repos: après un exercice mouvementé, il fallait poser les jalons appelés à marquer un avenir sûr.

■ «Une fois de plus, nous nous en tirons à bon compte.» C'est en ces termes que le président du Conseil d'administration Kurt Baumgartner a résumé le bilan de l'exercice 2008/2009, entièrement placé sous le signe de la crise économique et financière. Un résultat annuel de moins 1006,2 millions de francs (avant dissolution de la réserve de fluc-

tuation de valeur représentant 751,4 millions de francs), ainsi qu'un degré de couverture passagèrement descendu à 93,7% montrent clairement que la CPE n'a pas été épargnée par les turbulences mondiales elle non plus. Même si le degré de couverture est de nouveau remonté à 104% fin août, la CPE se doit d'élaborer un concept lui permettant de pren-



Kurt Baumgartner: «Consolider la CPE durablement.»

Notre prévoyance vieillesse – un régime à préserver



Ronald Schnurrenberger,
président de la direction

Le maintien du mode de vie habituel au terme de la période active ne va pas de soi partout.

Or, c'est un objectif que nous poursuivons avec notre système de prévoyance à 3 piliers, qui en garantit la diversification et lui assure une solide assise. Les avoirs épargnés sont

placés de façon sûre et professionnelle, et les mécanismes de sécurité existants garantissent les prestations de chaque bénéficiaire dans une très large mesure. Notre régime de prévoyance est l'un des meilleurs et des plus sûrs au monde. Il est donc indispensable que nous veillions à le protéger et à le préserver.

Pour le deuxième pilier, la prévoyance professionnelle, il faut que les institutions de prévoyance se trouvent durablement en situation d'équilibre et qu'elles puissent compenser au moyen de réserves toute fluctuation passagère de la valeur des avoirs. Il s'agit en l'occurrence d'une tâche complexe.

Pour maintenir cet équilibre financier, il faut que les cotisations à verser dans l'institution de prévoyance soient calculées de sorte que l'argent disponible à la fin de la vie active, ainsi que le produit du capital, suffise pour garantir le paiement des rentes promises. Et les prestations promises doivent être calculées

pour mettre à contribution, en moyenne, le capital épargné uniquement.

De plus, l'organe directeur doit définir de manière responsable les paramètres déterminants comme le taux de conversion, le taux actuariel ou encore la rémunération des avoirs de vieillesse. A cet égard, il est au moins permis de douter que des votations populaires à caractère populiste ou la fixation d'intérêts à motivation politique puissent vraiment faire avancer les choses.

La CPE entend préserver durablement l'équilibre financier et la sûreté financière, en continuant de fixer les paramètres actuariels nécessaires de façon responsable, pour le bien de tous les assurés et de tous les bénéficiaires de rentes – de sorte que les bénéficiaires actuels puissent jouir du soir de leur vie en toute quiétude, et que les assurés actifs d'aujourd'hui envisagent leur retraite en toute sérénité.

Confiance et responsabilité



**Kurt Baumgartner, président
du Conseil d'administration**

Au soleil tout est clarté. C'est dans les périodes sombres que se révèle le vrai format des organisations, des institutions – et des êtres humains aussi. Dans cet esprit, je suis heureux que la CPE Caisse Pension Energie société coopérative soit restée stable et sûre tout au long de la tempête économique et financière. C'est à vous aussi que nous le devons, chers délégués assurés et bénéficiaires de rentes, et je tenais à vous en remercier. Votre confiance et votre fidélité – spécialement dans des temps difficiles – nous encouragent à tout entreprendre dans le futur pour continuer de vous offrir des prestations sûres et des conditions optimales. J'aimerais remercier tout spécialement les délégués, qui ont dû se pencher sur une matière difficile à l'AD de Bad Ragaz et ont fait preuve de raison. Personne ne traite avec plaisir des mesures d'assainissement. Lorsque la complexité s'allie à la crise, la polémique n'est pas loin. Or, vous avez su garder la tête froide et assumé votre responsabilité. Merci pour cela – et merci d'avoir entériné nos propositions. Le degré de couverture de la CPE est repassé audessus de 100%. Nous pouvons donc renoncer à prendre des mesures d'assainissement dans l'immédiat. Maintenant, il nous faut poser les jalons nécessaires pour garantir la stabilité à l'avenir. Je suis certain, à cet égard aussi, de pouvoir compter sur votre soutien et votre confiance.

dre les mesures d'assainissement nécessaires en cas de besoin. «La loi nous l'impose», a souligné Kurt Baumgartner. «Nous souhaitons par ailleurs consolider la CPE durablement.»

Outre les points habituels à l'ordre du jour, les 236 délégués, représentant 385 voix, devaient aussi traiter, au Kursaal de Bad Ragaz, la révision du règlement et des statuts, ainsi que la proposition du Conseil d'administration sur le concept d'assainissement et deux contre-propositions. Les votations ont eu lieu par voie électronique pour la première fois à une assemblée des délégués de la CPE. Les propositions du Conseil d'administration ont finalement été approuvées, après maintes interventions enflammées de l'assemblée.

Nouveau directeur

L'exercice n'était pas seulement mouvementé en raison de la crise financière. Quelques changements se sont produits à la direction de la CPE. Entre-temps, elle est de nouveau au complet, et compte en la personne de Ronald Schnurrenberger avec un spécialiste haute-

ment qualifié à la présidence. Ronald Schnurrenberger voit toute une série de défis à relever pour la CPE. «Nous devons prendre et prendrons des mesures pour pouvoir faire face aux défis futurs», a-t-il promis. Il ne doit y avoir aucun tabou; il faudra se pencher sur la hauteur du taux actuariel. «Tout cela pour que les jeunes assurés d'aujourd'hui puissent envisager leur retraite future avec sérénité.»

Election du Conseil d'administration

L'ordre du jour prévoyait aussi l'élection des administrateurs pour un mandat de trois ans. Les délégués ont élu Edgar Plaschy et Thomas Stäuble au Conseil d'administration en remplacement d'Urs Ipser et de Beat Schlegel, tous deux sortants. Les administrateurs qui se représentaient, à savoir Kurt Baumgartner (président), Yves Bovay, Marold Hofstetter, Antoine de Lattre, Sylvia Huber, Armando Pagani, Michel Praplan (vice-président) et Hans von Däniken, ont été reconduits dans leur fonction à une large majorité.

Classement des caisses de pension

■ ■ Le 16 novembre 2009, le «Tages-Anzeiger» a publié son «classement» annuel des caisses de pension. Celui-ci est paru le 18 novembre 2009 en français dans «Bilan».

Alors que nous avons participé au classement l'année passée et obtenu un rang appréciable, nous nous sommes abstenus cette année en raison de la qualité de la notation, conçue de telle sorte que les caisses de pension courant un risque de placement supérieur et bénéficiant de cotisations élevées de la part des employeurs se voient largement favorisées. Le classement ne prend guère en compte la qualité du rapport entre prix et prestation, pas plus que l'évolution et le financement à long

terme. La première place est ainsi allée à une fondation collective peu connue qui surclassait les autres caisses grâce à son engagement en actions et le rendement correspondant, inhabituellement élevés, alors que cette même fondation accusait un très net découvert à la publication des résultats.

La CPE participe chaque année à l'étude de Swisscanto sur les caisses de pension, ainsi qu'au check-up du risque effectué par AWP/Complementa. Ces deux analyses sont très fondées et largement étayées par les milieux spécialisés. Les participants sont aussi plus nombreux et l'étude plus représentative que les classements du «Tages-Anzeiger».

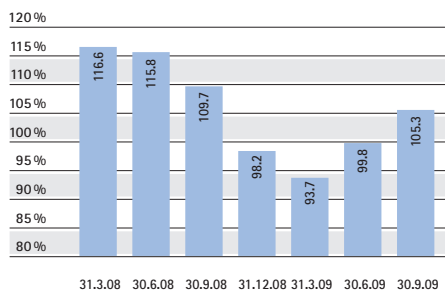
Accalmie pour les degrés de couverture

Depuis le milieu de l'année déjà, les institutions de prévoyance profitent nettement du regain d'activité affiché par les marchés boursiers à partir du deuxième trimestre 2009.

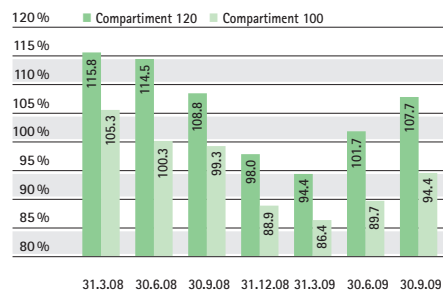
La baisse de tension s'est poursuivie au troisième trimestre et la situation des institutions de prévoyance a continué de se stabiliser. Malgré ces bonnes nouvelles, il faut savoir que la chute de l'année passée n'est pas encore totalement surmontée. Les degrés de cou-

verture des trois entités de prévoyance de la CPE se sont sensiblement améliorés. Désormais, il convient en premier lieu de constituer des réserves pour être à même de résister à de futures turbulences sur les marchés financiers.

CPE Caisse Pension Energie société coopérative



CPE Fondation de prévoyance Energie



Les degrés de couverture fin mars 2008 et 2009 resp. fin décembre 2008 représentent les valeurs effectives. Les autres valeurs sont uniquement des projections provisoires.

On parle d'une couverture de 100% lorsqu'une caisse de pension dispose de l'avoir suffisant pour verser le capital de prévoyance à tous ses assurés d'un seul coup, c'est-à-dire lorsqu'elle peut tenir tous ses engagements. Cela n'est toutefois pas nécessaire en général, car tous les assurés ne partent pas à la retraite ou ne quittent pas la caisse en même temps.

On parle d'excédent de couverture lorsque les engagements sont couverts à plus de 100%. Lorsqu'une caisse n'est pas en mesure d'acquiescer toutes les prétentions de ses assurés d'un seul coup, on parle de découvert. Le degré de couverture serait alors inférieur à 100% et la caisse de pension devrait prendre des mesures d'assainissement. Le degré de couverture est un des indicateurs permettant d'évaluer la situation financière de la caisse de pension.

Performance et degré de couverture

| Institution de prévoyance | Performance du 1.1. au 30. 9. 2009 | Degré de couverture le 30. 9. 2009 |
|--|------------------------------------|------------------------------------|
| CPE Fondation de prévoyance Energie, compartiment 100 Indice de référence | 11,0% 9,6% | 94,4% |
| CPE Fondation de prévoyance Energie, compartiment 120 Indice de référence | 11,2% 12,8% | 107,7% |
| CPE Caisse Pension Energie société coopérative Indice de référence | 11,9% 12,8% | 105,3% |

Les nouveaux administrateurs de la CPE Caisse Pension Energie société coopérative

A l'assemblée des délégués du 25 septembre 2009, les délégués ont élu au Conseil d'administration Edgar Plaschy comme représentant des employeurs et Thomas Stäuble comme représentant des membres et des retraités. Ils remplacent Beat Schlegel et Urs Ipser.

Edgar Plaschy,
responsable des res-
sources humaines,
Kernkraftwerk Leibstadt
AG, Leibstadt



«Je m'étais déjà engagé pour la CPE en qualité de délégué. Je suis heureux de mon élection au Conseil d'administration. C'est un véritable défi que de mettre en rapport les objectifs et les besoins de la CPE, des entreprises et des bénéficiaires. C'est un défi qui me stimule et que je relève avec plaisir. J'entends défendre l'idée d'un régime de prévoyance moderne et viable.»

Thomas Stäuble,
responsable des res-
sources humaines,
Energiedienst Holding
AG, Laufenburg



«La qualité des prestations et l'étendue de l'offre CPE sont convaincantes. J'espère que la CPE pourra maintenir le niveau de ses prestations à l'avenir. Avant d'envisager une baisse des prestations, il faut étudier et calculer toute autre mesure possible susceptible de satisfaire tout un chacun.»

A l'écoute de vos questions

La CPE Fondation de prévoyance Energie est la caisse CPE régie par la primauté des cotisations. Quatre collaboratrices et collaborateurs autant qualifiés que motivés offrent un service impeccable et assistent avec beaucoup de compétence les responsables du personnel, les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes en répondant à toutes leurs questions sur la prévoyance professionnelle.



A votre service (d.g.à.d): Tiziana Largo, Roger Saameli, Urs Richard, Mira Kurtisi

■ Etes-vous assuré à la CPE sous le régime de la primauté des cotisations et avez-vous des questions sur votre certificat de prévoyance, les entrées et les sorties, les rachats dans la caisse de pension, l'encouragement à la propriété du logement ou sur votre rente? Souhaitez-vous en savoir plus sur l'intéressant plan de prévoyance «Epargne 60» pour compenser des réductions de rente résultant d'une retraite anticipée, ou bien êtes-vous au seuil de la retraite? Dans tous les cas, les collaboratrices et les collaborateurs de l'administration Primauté des cotisations sont vos interlocuteurs privilégiés. Tiziana Largo et Mira Kurtisi traitent toutes les questions

concernant les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes. La mise en œuvre technique et systématique est du ressort de Roger Saameli, tant pour la primauté des cotisations que pour la primauté des prestations. Urs Richard dirige l'administration de la primauté des cotisations depuis plus de quatre ans. L'équipe travaille étroitement avec les services du personnel des entreprises. La préparation d'offres pour les entreprises qui envisagent un changement de leur plan de prévoyance ou une adhésion à la CPE occupe une place croissante. L'appréciation correcte des droits à des prestations d'invalidité et de survivants, ainsi que le versement opportun des rentes nous tiennent à cœur.

Depuis 1922, la Caisse Pension Energie société coopérative propose des plans de prévoyance régis par la primauté des prestations. En l'an 2000, la CPE Fondation de prévoyance Energie a été fondée pour proposer aussi des solutions de prévoyance professionnelle régies par la primauté des cotisations, qui prend progressivement de l'ampleur au sein de la CPE. Citons à cet égard le passage de certaines parties du groupe Axpo et des services industriels cantonaux EKZ et EKT en 2004, de même que le passage du groupe CKW, des entreprises EGL et d'autres encore en 2008.

Votation populaire du 7 mars 2010

■ ■ Dans les caisses régies par la primauté des cotisations, la rente de vieillesse annuelle est calculée en pourcentage de l'avoir de vieillesse accumulé (taux de conversion). La fixation correcte du taux de conversion actuariel et financier revêt une signification décisive pour l'avenir de la prévoyance professionnelle. En raison de l'allongement de l'espérance de vie et de l'évolution des marchés financiers, le Conseil des Etats et le Conseil national ont décidé de rabaisser le taux de conversion minimum selon la LPP de 6,8 à 6,4 % d'ici à 2015. Divers partis et organisations ont saisi le référendum contre cette décision. La votation aura lieu le 7 mars 2010.

L'issue de cette votation n'a aucune influence sur le montant des rentes de vieillesse pour les assurés de la CPE. Sous la primauté des prestations, les rentes sont calculées en pourcentage du dernier salaire; le taux de conversion ne joue aucun rôle. Dans la primauté des cotisations aussi, les prestations CPE vont bien au-delà du minimum obligatoire LPP. Le taux de conversion LPP minimum n'a donc aucune incidence sur les rentes réglementaires.

Seule une modification des bases actuarielles aurait une influence sur les rentes. Ces bases font l'objet d'un examen périodique, et les organes directeurs paritaires de la CPE (représentation des salariés et des employeurs) statuent sur leur modification en collaboration avec l'expert en prévoyance professionnelle.